

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23418910***Déposé
27-10-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0475220816

Nom(en entier) : **D.S. DIFFUSION**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue d'Herchies (G.) 37
: 7011 Mons**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Extrait du procès-verbal dressé par Julie DELFOSSE, notaire suppléant Maître Laurent DELCROIX, notaire à Mons, le 27 octobre 2023, en cours d'enregistrement.

Article 5: Capital de la société

Le capital est fixé à deux millions cent soixante-trois mille deux cent onze euros dix centimes (2 163 211,10 €).

Il est représenté par 2 784 actions sans désignation de valeur nominale.

Il peut être créé des catégories d'actions.

Article 5bis – Historique du capital

Lors de la constitution de la société, sous forme de SPRL, aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean-Louis Van Boxstael, à Boussu, le 9 juillet 2001, le capital de la société était fixé à 18 600,00 € et était représenté par 186 parts sans mention de valeur nominale.

Aux termes du procès-verbal dressé par le notaire Anne Wuilquot, à Dour, le 21 décembre 2012, l'assemblée générale a décidé de transformer la société en SCA, d'augmenter le capital à concurrence de 18 600,00 € et de réduire le nombre de parts sociales à 62, de sorte que le capital s'élevait à 62 000,00 € et était représenté par 62 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal dressé par le notaire Anne Wuilquot, à Dour, le 23 décembre 2016, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital à concurrence de 3 546 766,00 €, avec création de 2 722 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, et participant au bénéfice à dater de leur création, de sorte que le capital s'élevait à 3 608 766,00 € et était représenté par 2 784 actions sans mention de valeur nominale.

Et aux termes du procès-verbal dressé par Julie Delfosse, notaire suppléant le notaire Laurent Delcroix, à Mons, le 27 octobre 2023, l'assemblée a décidé de réduire les fonds propres de la société à concurrence d'une somme de 2 000 000,00 € en imputant cette somme, comme suit :

- 1 445 554,90 € à prélever sur le capital ;*
- 554 445,10 € à prélever sur les bénéfices reportés.*

En conséquence, le capital de la société a été porté à la somme de 2 163 211,10 € et est représenté par 2 784 actions sans mention de valeur nominale.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Julie DELFOSSE, notaire suppléant Laurent DELCROIX, notaire à Mons.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Déposé en même temps :
– expédition du procès-verbal ;
– statuts coordonnés ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").